



"RISQUES INDUSTRIELS" FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE VENDANGE

Nom, Prénom, Adresse du proposant* :	Courtier :
.....
.....
.....	Code :

** sera le Preneur d'assurance si le contrat est souscrit et aura la qualité d'assuré sauf indication contraire.*

AN <input type="checkbox"/> AVT <input type="checkbox"/> REMP <input type="checkbox"/>	N° du contrat :
Date d'effet : Echéance annuelle :	Périodicité : Annuelle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/>
	Trimestrielle <input type="checkbox"/>

Activités professionnelles :

. Situation de risque : Unique Multiple
. EN CAS DE SITUATION MULTIPLE VOUS DEVEZ DONNER LE DETAIL DES CAPITAUX PAR SITUATION (page 2)

Bâtiment classé OUI NO N
Préciser :

. Date de création de l'entreprise :

. Chiffre d'affaires 20.. :

. Le proposant* peut-il avoir des marchandises dans d'autres lieux que ceux ci-après ? OUI NO N
Si oui, précisez :

ANTECEDENTS

. Le proposant* a-t-il été déclaré en état de liquidation ou en redressement judiciaire ? OUI NO N

. Le proposant* a-t-il été assuré pour ce risque ? OUI NO N
Si oui, à quelle société ? N° de police :

. A-t-il déclaré des sinistres au cours des 3 dernières années ? OUI NO N
(y compris catastrophes naturelles)
Dans l'affirmative, nous en préciser la nature, le nombre, les circonstances, la date et l'importance :
.....
.....

. Le précédent contrat a-t-il été résilié ? OUI NO N Motif :

**GARANTIES DE BASE (à compléter par vos soins)****REPARTITION DES CAPITAUX**

	Risque 1	Risque 2
Situation du risque :		
Occupation :		
Qualité de l'assuré :	Propriétaire Locataire	Propriétaire Locataire
Renonciation à recours		
Construction		
Couverture		
Etages		
Moyens de protection :		
Incendie explosions foudre P13 bis		
Bâtiments professionnels/Risques locatifs		
Maison d'habitation (surface développée.)		
Mobilier personnel		
Matériels		
Vins		
- Dont vins en tous lieux		
Vins en révisable		
Vins appartenant à des tiers		
Frais et pertes		
Recours des voisins et des tiers		
Valeur à neuf sur: ()Bât. ()Mat.		
Pertes indirectes ()Bât ()Mat ()Mar.	%	%
Dommmages électriques		
Honoraires d'expert		
Eventuelle		
Investissements		
LCI :		



GARANTIES OPTIONNELLES (à compléter par vos soins)

<input type="checkbox"/> VOL		
Contenu.matériel professionnel.....		
Contenu.marchandises		
Contenu.mobilier personnel		
Vins		
Espèces en meuble fermé à clef		
Espèces en coffre-fort		
Transports de fonds		
Détériorations mobilières et immobilières		
Frais de gardiennage		
Moyens de protection		
Portes		
Vitrages		
Autres ouvertures		
Alarme (installateur / nature)		
Télésurveillance		
Gardien		

BRIS DE GLACES ET D'ENSEIGNES Valeur des glaces et enseignesEUR

BRIS DE MACHINES Matériel :EUR Frais supplémentaires.....EUR

TOUS RISQUES INFORMATIQUES Matéri elEUR

Frais et pertes divers optionnels

- Frais de duplication des informations OUI NO N EUR
- Frais d'adaptation et de reconstitution des logiciels OUI NO N EUR
- Frais supplémentaires d'exploitation OUI NO N EUR
- Agios et intérêts de découvert bancaire OUI NO N EUR

COULAGE EUR

TOUS RISQUES VINS EUR

BRIS DE BOUTEILLES EUR

EFFONDREMENT EUR

TOUS RISQUES SAUF EUR

(ne peut être souscrite que si la garantie Vol a été souscrite)

PERTES D'EXPLOITATION Chiffre d'affairesEUR

(Compléter la déclaration de marge brute page 5)

avec ajustabilité de 20 % Marge brute assuréeEUR



avec dérogation à la règle proportionnelle Marge brute assuréeEUR

Evénements générateurs (la garantie des dommages matériels doit avoir été souscrite)

- Incendie et Risques annexes
- Bris de machines
- Tous risques sauf
- Coulage
- Tous risques vins

Extensions de garanties

- Frais supplémentaires additionnels CapitalEUR
- Carence de fournisseur CapitalEUR
- Impossibilité d'accès CapitalEUR
- Pénalités de retard CapitalEUR

VALEUR VENALE EUR

TRANSPORT si oui nombre de véhicules : par véhicule 5 000 EUR

RC EXPLOITATION ET APRES LIVRAISON si oui Chiffre d'affaires de l'exercice passé :

CALCUL DE LA MARGE BRUTE ASSUREE : Exercice de référence : 20.

INTITULES DE COMPTES	N° DE COMPTE	MONTANT EN F.
A - LES PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Chiffre d'affaires	+ 70
. Production immobilisée	+ 72
. Production stockée : en augmentation .. ou en diminution ...	+ 71 - 71
TOTAL A
B- LES CHARGES VARIABLES D'EXPLOITATION		
- Achats de matières premières	+ 601
- Achats de matières consommables	+ 6 021
- Achats d'emballages	+ 6 026
- Achats de marchandises	+ 607
- Sous traitance	+ 611
- Personnel intérimaire	+ 621
- Frais de transport sur achats	+ 6 241
- Frais de transports sur ventes	+ 6242
- Remises, rabais et ristournes		
- sur achats	- 609
- sur services extérieurs	- 629
- Variations de stocks *		
- Matières premières	+/- 6 031
- Autres approvisionnements	+/- 6 032
- Marchandises	+/- 6 037
TOTAL B

* S'il s'agit d'une diminution = ajouter (+)
S'il s'agit d'une augmentation = retrancher (-)



C- MARGE BRUTE ANNUELLE : C = A - B	
D- TENDANCE PREVISIONNELLE	
E- MARGE BRUTE DE REFERENCE : C + D x période Période d'indemnisation : 1 an = 1 1an ½ = 1,5 2 ans = 2	

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire et à le compléter suivant vos propres besoins.

Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 N° 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société.

Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : ALBIN GIA, 1009/111 rue Victor Hugo 92532 Levallois Perret Cedex.

Fait à Le

Signature du Courtier, apporteur de l'affaire : Faites précéder la signature de «*Lu et Approuvé*»
et apposer le cachet du Proposant*

Extraits du Code des Assurances

Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132. 26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

PARTIE RESERVEE A L'INTERMEDIAIRE

- . Connaissez vous personnellement le preneur d'assurance ?
- . Si oui, depuis combien de temps ?
.....

A Le

Article L.113.9

L'omission ou de déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

OUI NON

Signature du Courtier, Apporteur de l'affaire